

PETITES NOUVELLES & BRESSOLLES

N° 9
Octobre 2017
www.ville-bressolles.fr

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

LE MATIN
Du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 11 h 30
L'APRES-MIDI
Mercredi de 13 h 30 à 17 h
Vendredi de 15 h à 17 h

Accueil téléphonique du secrétariat

Du lundi au vendredi de
8 h à 12 h 30 et de
13 h à 17 h 30
(sauf le lundi après-midi)

Permanences urbanisme et des élus

Samedi de 9 h à 11 h

Vœux du maire

Jeudi 11 janvier à 19 h
à la salle polyvalente

Listes électorales

Date limite d'inscription
sur les listes électorales le
31 décembre, en Mairie

Recensement des jeunes

Dans les 3 mois suivant
leur 16ème anniversaire,
auprès du secrétariat de
mairie

Recensement de la population

Janvier 2018

Fin du chantier du bâtiment des "Picotières"



Les deux logements ont été achevés et réceptionnés comme prévu fin août. Les locataires ont pris possession des appartements dès le 1^{er} septembre.

Grippe aviaire

La commune de Bressolles est en zone à risque particulier. Si vous êtes détenteurs de volailles ou de gibier, que vous soyez professionnel ou particulier, merci de prendre toutes les mesures de protection et de consulter les documents sur le site de la commune (rubrique actualités).

Entretien au cimetière

La mise en œuvre du "0 phyto" complexifie l'entretien des espaces publics et notamment du cimetière. En cette période où cet espace est très fréquenté, il est rappelé que le désherbage des allées est assuré par la commune, les espaces inter-tombes sont entretenus par les familles.

Nous comptons sur votre compréhension.

Déchèterie :

Passage aux horaires d'hiver à la déchèterie du Moulin le 30 octobre.

Lundi au vendredi :

8 h 30 à 11 h 45 et de 14 h à 18 h 45

Samedi :

9 h à 11 h 45 et 13 h à 17 h 45

COLLECTE DES DÉCHETS / TRI SÉLECTIF / COMPOSTAGE

MODIFICATION DE LA TOURNÉE DES ORDURES MÉNAGÈRES À COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2018

Les tournées de collecte des ordures ménagères seront remaniées et le jour de passage à Bressolles sera déplacé au JEUDI MATIN en remplacement du mardi à compter du 1^{er} janvier 2018.

En cas de jour férié le jeudi, la collecte est reportée au vendredi.

RAPPEL

Outre le règlement de la collecte des ordures ménagères consultable sur le site internet de la Communauté de Communes, **il est rappelé que le dépôt des bacs roulants sur la voie publique est limité de 19 h la veille du jour de collecte à 19 h le jour de collecte** (arrêté municipal n° 08/2012).

TRI SÉLECTIF

La 3CM met désormais à disposition des foyers, des sacs de pré-collecte réutilisables de couleur jaune, bleue et verte pour faciliter le tri et le transport des déchets vers les colonnes de tri.

Ces sacs sont disponibles en Mairie contre signature du document " je m'engage " pour le tri".



COMPOSTAGE

La 3CM subventionne les particuliers pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur à hauteur de 50 % du montant de l'achat, plafonné à 40 €. Les modalités sont en ligne sur le site Internet de la 3CM ou auprès du secrétariat de mairie.



ZÉRO PESTICIDES / MUTUALISATION / ENQUÊTES

OBJECTIF ZERO PESTICIDES villes et villages

La commune de Bressolles vient de signer une charte intitulée « charte régionale d'entretien des espaces publics ».

Elle a pour vocation d'accompagner et de soutenir efficacement les collectivités dans une démarche progressive de réduction, puis d'abandon total des pesticides en zone non agricole.

Malgré les difficultés à mettre en œuvre les pratiques manuelles et conserver en même temps des

espaces entretenus, cet objectif s'inscrit aussi dans le cadre d'une commission de mutualisation au niveau intercommunal.

COMMISSION SCHEMA de MUTUALISATION

Parallèlement, cette commission, créée récemment, dans un souci d'optimisation des coûts, permettra de mettre en commun des matériels (existants ou à venir), de négocier des achats groupés, de mettre en place des conventions de mise à disposition (agents ou personnels), etc...

2 enquêtes "de village"

Merci de prendre un moment pour répondre aux deux questionnaires que vous avez reçus.

Fibre optique

Extinction de l'éclairage public



EAU - FACTURATION ET TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Malgré le transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, le 4 avril 2016, la facturation de la redevance eau et assainissement continue d'être gérée par la commune de Bressolles.

Afin de permettre le transfert des recettes revenant à la 3CM avant la fin de l'exercice comptable (31 décembre), il a fallu adapter la date de facturation.

Le relevé des compteurs a donc été effectué en octobre et la facturation sera bouclée avant le 30 novembre : le nombre de mois de consommation est ramené exceptionnellement à 11 mois en 2017 et la date limite de paiement de la facture fixée au 15 décembre 2017

Coupures d'eau

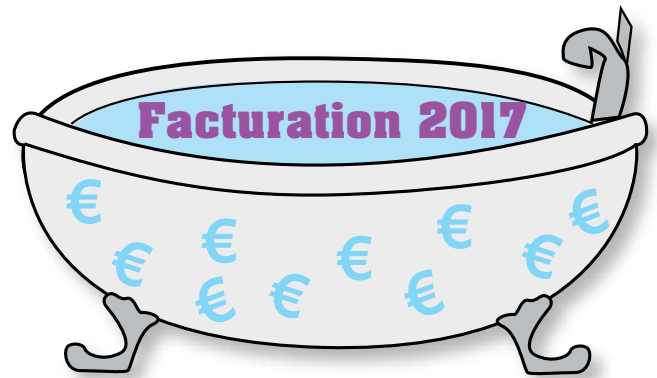
Suite aux coupures d'eau récurrentes lors des orages, la 3CM informe qu'un diagnostic électrique de contrôle du surpresseur va être lancé prochainement.

Transfert compétence « eau potable »

A ce jour, la commune de Bressolles bénéficie de l'alimentation en eau potable par la 3CM, depuis le puits de captage de Balan, via un surpresseur.

A compter du 1er janvier 2020, conformément à la loi NOTRe (pour la Nouvelle Organisation Territoriale de la République), l'intégralité de la compétence devra être transférée à la Communauté de Communes : distribution et exploitation du réseau.

A cet effet, une étude du patrimoine des 9 communes est en cours. Un géomètre effectue des relevés topographiques de notre réseau et des mesures de débit seront faites à partir de poteaux incendie. Pas d'inquiétude donc si vous constatez des écoulements d'eau continus pendant quelques jours !



Tarifs 2017

Du 1er décembre 2016 au 30 octobre 2017 :

- **Eau** : Consommation = 1,15 € le m³
Prime fixe = 15 €
Redevance pollution = 0,29 € le m³
(Agence de l'Eau)
- **Assainissement (3CM)** :
Consommation = 1,28 € le m³
Prime fixe = 6,67 €
Redevance modernisation des réseaux
(Agence de l'Eau) = 0,1555 le m³

Tarifs 2018

Du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 :

- **Eau** : Consommation = 1,15 € le m³
Prime fixe = 15 €
Redevance pollution = 0,29 € le m³
(Agence de l'Eau)
- **Assainissement (3CM)** :
Consommation = 1,49 € le m³
Prime fixe = 13,33 €
Redev. modernisation réseaux = 0,155 le m³
(Agence de l'Eau)



ÉCOLE - OUVERTURE D'UNE 4È CLASSE / CMJ / 3CM

DES NOUVEAUTES A L'ECOLE



**Regroupement Pédagogique
Pizay - Bressolles - Le Montellier**

223 élèves scolarisés à la rentrée 2017

**L'Education Nationale a créé un 9^{ème} poste.
C'est à Bressolles
qu'une 4^{ème} classe a été ouverte.**

Pour faire face à cette installation, la bibliothèque / salle d'informatique a été transformée en salle de classe.

La cantine assure désormais deux services.

Ecole de Bressolles

97 enfants
de la Grande Section
Maternelle au CE2.

Ecole de Pizay

78 enfants
3 classes Maternelles

Ecole de Le Montellier

48 enfants
CM1 et CM2

TAP

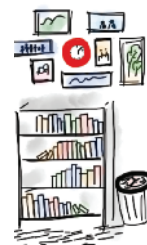
En concordance avec les dispositions du décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire et le consensus des 3 collectivités, des enseignantes et des parents d'élèves, l'Inspecteur de l'Education Nationale a validé l'abandon de l'aménagement du Temps scolaire (TAP) sur le RPI.

A Bressolles, les horaires de classe sont désormais de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque vous accueille dans ses nouveaux locaux à la salle des associations.

Cour de la Mairie,
Samedi matin
de 10 h à 12 h.



bibliressolles@gmail.com

Projet du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes)

Pour participer au financement des équipements sportifs envisagés dans le cadre du city park, une soirée des talents est en préparation pour le samedi 12 mai 2018.

Vous avez un talent (magie, danse, humour, chant, musique, cirque...), faites-vous connaître dès à présent en prenant contact avec le conseil des jeunes : cmjbressolles@yahoo.com



3CM - 3CM - 3CM - 3CM

**Un garage sécurisé pour vélos à la gare de Montluel.
La structure permet d'accueillir de 9 à 18 vélos classiques et 7 électriques sur bornes rechargeables.**

